


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 004-210402186-20260429-DE_029_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 avril 2026

Date de la convocation: 24/04/2026

Membres en exercice : 11	<i>vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD</i>
Présents : 8	Présents : Robert LIAUTAUD, Caroline CHAILLAN, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Martine BONALD, Paul OLIVER
Votants : 10	
Pour : 10	Représentés : Aalin LALANNE représenté par Patricia NAVARRETE, Nathalie DESANGLOIS représentée par Caroline CHAILLAN
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents : Jean-Louis SCHIELOTTO
	Secrétaire de séance : Caroline CHAILLAN

Objet: Délibération sur le budget primitif - EAU ET ASSAINISSEMENT DE THORAME BASSE 2026 - DE_029_2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune EAU ET ASSAINISSEMENT DE THORAME BASSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune EAU ET ASSAINISSEMENT DE THORAME BASSE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 390 192

En dépenses à la somme de : 1 390 192

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	52 011
014	Atténuations de produits	33 000
023	Virement à la section d'investissement	18 000
65	Autres charges de gestion courante	150
66	Charges financières	100
67	Charges spécifiques	500
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	13 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		116 761

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	116 761
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		116 761

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 004-210402186-20260429-DE_029_2026-DE

001	Solde d'exécution sect° d'investissement	601 401
20	Immobilisations incorporelles	10 000
21	Immobilisations corporelles	220 030
23	Immobilisations en cours	442 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 273 431

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section d'exploitation	18 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 017
13	Subventions d'investissement	786 414
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 273 431

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Robert LIAUTAUD



